



*Compte-rendu du Conseil Municipal
du 15 décembre 2020*

Monsieur le Maire ouvre la séance.

Il demande s'il peut signer le procès-verbal du dernier Conseil Municipal en date du 23 novembre 2020, transmis avec la convocation de ce conseil.

Il informe l'Assemblée des pouvoirs reçus.

Etaient présents tous les Membres en exercice sauf MM. DRON P., DUTHOIT P., CALLOT F., GODART J.-N., VANDERVOODE M. absents, excusés, qui ont donné procuration respectivement à MM. PONTIÉ M., HEMERY J., SIERLEJA C., DRELON D. et VALCKE M.

Après avoir constaté que le quorum est atteint, Madame Carine BANAS est élue Secrétaire de séance.

1 – Décision Modificative n° 1.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il y a lieu de permettre la clôture de l'exercice par le vote d'une décision modificative.

Il précise que le projet joint à la convocation a été modifiée, conformément au document mis sur table, pour tenir compte des dernières factures arrivées au service comptabilité.

Monsieur Bruno HERINGUEZ, Adjoint au Maire, est invité par Monsieur le Maire à présenter les éléments de la décision modificative soumis au vote.

FONCTIONNEMENT			Dépenses		Recettes	
Chapitre	Article	Intitulé	Réduit	Ouvert	Réduit	Ouvert
012	64111	Rémunération principale		20 000,00		
022	022	Dépenses imprévues	20 000,00			
INVESTISSEMENT						
Chapitre	Article	Intitulé	Réduit	Ouvert		
20	2031	Frais d'étude		20 000,00		
10	10226	Taxe d'aménagement		9 900,00		
23	2315	Installations, matériel et outillage techniques	12 900,00			
21	2152	Installations de voiries	17 000,00			

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que la Commission des Finances a émis un avis favorable et la soumet à l'avis de l'Assemblée.

Les votes ayant donné les résultats suivants : Pour 29 – Contre : 0 – Abstention : 0.

La décision Modificative est approuvée à l'unanimité.

2 – Marché des contrats d'assurances des risques statutaires du personnel de la Ville et du CCAS de VENDIN-LE-VIEIL 2021-2023.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que, suite à la consultation réalisée pour le renouvellement du Contrat d'Assurance statutaire de la Commune et du CCAS, la Commission d'Appel d'Offre, réunie le 30 novembre 2020, a proposé d'attribuer le marché à la société SOFAXIS.

Il précise que 3 offres ont été reçues et qu'afin de maintenir le niveau de cotisation actuelle, il a été décidé de retenir l'offre de base sans la maladie ordinaire. Cette dernière sera autofinancée.

Monsieur le Maire précise que ce changement n'aura aucun impact sur les agents et ne concerne que les cotisations payées par la Commune et le CCAS.

Il précise que la Commission des Finances a émis un avis favorable et propose à l'Assemblée d'entériner la proposition d'attribution de la Commission d'Appel d'Offres.

Les votes ayant donné les résultats suivants : Pour 29 – Contre : 0 – Abstention : 0.

Monsieur le Maire est autorisé à notifier le marché à la société SOFAXIS.

3 - Remboursement de la taxe d'aménagement – Noyez Safia.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que suite à l'annulation du permis de Construire de la société NOYER SAFIA, il y a lieu de procéder au remboursement de la taxe d'aménagement versée.

Il précise que deux titres en ce sens ont été émis par la DGFIP pour un montant total de 9 825,13 € (4912,08 € + 4913,05 €). Les crédits nécessaires ont été votés dans la décision modificative.

La Commission des Finances ayant émis un avis favorable, il soumet à l'avis de l'Assemblée le remboursement de ces trop perçus.

Les votes ayant donné les résultats suivants : Pour 29 – Contre : 0 – Abstention : 0.

Monsieur le Maire est autorisé à procéder au paiement des titres PICA 20 2900001359 et PICA 20 2900001326.

4 – Demande de subvention exceptionnelle Covid-1-19 des Restaurants du Cœur.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que l'Association des Restaurants du cœur a sollicité l'octroi d'une subvention pour compenser les coûts engendrés par la pandémie du COVID-19.

Monsieur le Maire laisse la parole à Bruno HERINGUEZ, Adjoint au Maire, qui précise que cette subvention concerne l'Association Restaurants du Cœur 62. Elle doit servir au respect des gestes barrières lors des distributions notamment par l'achat de masques et de produits hydro alcooliques.

Il précise également que cette proposition a reçu des avis favorables de la Commission Vie Associative et de la Commission des Finances

Monsieur le Maire soumet à l'avis de l'Assemblée.

Les votes ayant donné les résultats suivants : Pour 29 – Contre : 0 – Abstention : 0.

Monsieur le Maire est autorisé à procéder au versement d'une subvention de 500 € à l'association des Restaurants du Cœur 62.

5 - Demande d'avis du Conseil Municipal pour la cession d'un logement locatif social SIA HABITAT sise 4 rue Georges Clemenceau à VENDIN-LE-VIEIL.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que la société SIA HABITAT souhaite procéder à la cession du logement locatif sis 4 rue Georges Clemenceau, logement pour lequel la Commune avait garanti l'emprunt.

Il rappelle que conformément aux dispositions du Code de la Construction et de l'Habitat, le Conseil Municipal est invité à émettre un avis qui sera ensuite transmis en Préfecture.

Il propose au Conseil d'émettre un avis favorable sur cette vente et précise que la Commission des Finances a émis un avis favorable.

Les votes ayant donné les résultats suivants : Pour 29 – Contre : 0 – Abstention : 0.

L'avis favorable du Conseil Municipal sur cette vente sera transmis en Préfecture.

6 – Création d'un contrat d'apprentissage en mécanique aux services techniques.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'une étude interne des effectifs des services techniques a fait ressortir un besoin au garage municipal. Soucieux d'accompagner les jeunes dans la concrétisation de leur parcours professionnel, il propose d'accueillir un contrat d'apprentissage.

Il précise que l'employé en charge du service dispose de compétences et de connaissances indéniables qui sont le gage de la réussite de ce type de contrat.

Monsieur le Maire sollicite l'autorisation de conclure un contrat d'apprentissage aux services techniques de la Commune.

Il précise qu'une personne a déjà été ciblée pour ce contrat et qu'il souhaite, par ce type d'initiative, encourager les jeunes motivés par un projet professionnel.

La Commission des Finances ayant émis un avis favorable.

Monsieur le Maire soumet à l'avis de l'Assemblée.

Les votes ayant donné les résultats suivants : Pour 29 – Contre : 0 – Abstention : 0.

Monsieur le Maire est autorisé à conclure un contrat d'apprentissage aux services techniques.

7 – Instauration d'une gratification pour les stagiaires longue durée.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il y a lieu d'acter la possibilité de mise en place d'une gratification pour les stagiaires de longue durée (supérieure à deux mois).

Cette gratification, fixée à 15% du plafond horaire de la sécurité sociale, doit permettre d'accueillir notamment les étudiants de fin de cycle sur des projets ou études.

Les deux mois s'entendent de façon consécutive ou non au cours d'une même année scolaire.

La Commission des Finances ayant émis un avis favorable.

Monsieur le Maire soumet à l'avis de l'Assemblée.

Les votes ayant donné les résultats suivants : Pour 29 – Contre : 0 – Abstention : 0.

Monsieur le Maire est autorisé à mettre en place une gratification pour les stagiaires de longue durée accueillis au sein des Services de la Commune.

LE MAIRE,



Ludovic GAMBIEZ